



Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par l'Alliance internationale des femmes, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est diffusée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2012/100.



Déclaration

Investir dans les femmes et les filles est une manière de promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent en vue d'éliminer la pauvreté dans le contexte d'une croissance économique sans exclusion, durable et équitable à tous les niveaux en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est généralement admis que la majorité des populations pauvres dans le monde sont des femmes. Les femmes pauvres sont particulièrement désavantagées, même par rapport aux hommes pauvres, dans leurs propres sociétés en raison du rapport de force inégal qui existe entre elles et les hommes, lequel rapport de force contribue à engendrer et perpétuer la pauvreté féminine.

La pauvreté va de pair avec la mauvaise santé et le décès précoce, l'exclusion sociale, l'impossibilité de bénéficier des services de base ou d'intervenir dans les choix les plus élémentaires qui affectent les populations pauvres, ainsi que la vulnérabilité à la violence. Les pauvres ne peuvent pas décider de ce qu'ils veulent faire de leur existence. En outre, les femmes doivent faire face à une discrimination systématique qui engendre et perpétue une pauvreté généralisée. L'autonomisation des femmes fait ainsi partie de la solution au problème. À cet égard, nous devons employer toutes nos forces à faire évoluer les stéréotypes sexistes afin d'instituer les droits des femmes et de faire en sorte qu'ils n'existent pas seulement sur le papier.

Malheureusement, la récession économique a eu un effet négatif disproportionné sur le droit des femmes au travail. Dans le secteur structuré, les femmes devaient déjà affronter une plus grande précarité de l'emploi et des salaires inférieurs, ce qui les a exposées à des contrecoups plus durs.

Les femmes sont également apparues comme la main-d'œuvre souple par excellence pour le secteur très concurrentiel à forte intensité de travail de l'économie mondiale. Cette main-d'œuvre souple est exploitable ou congéable selon les conditions du marché, reléguant ainsi ces métiers au secteur informel sans protection de l'emploi ou prestations.

Une consommation réduite résultant de la crise économique a conduit à une forte baisse dans le secteur du commerce et manufacturier. L'effet sur les femmes occupant des emplois vulnérables a été désastreux. Des millions de femmes ont ainsi perdu leurs emplois.

La hausse du chômage et la baisse de revenus des ménages font augmenter le travail non rémunéré, y compris les services à la personne (généralement assurés par les femmes et les filles), et contraignent les femmes à se tourner ou à demeurer dans l'emploi informel.

Les compressions des dépenses publiques tendent également à toucher très durement les femmes. Cela concerne les secteurs comme l'éducation, la santé et l'assainissement, qui sont des services essentiels pour les ménages et les familles pouvant offrir l'aide dont les femmes ont besoin. Les dépenses sociales amènent le bien-être et ouvrent des perspectives, et peuvent jouer un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté, en particulier la pauvreté des femmes.

Il faut également appuyer le droit des femmes à travailler en appréciant à sa juste valeur et en rendant plus visible le travail non rémunéré effectué par celles-ci. Nous devrions réduire le fardeau de ce travail qui les accable en encourageant la répartition équitable des responsabilités entre hommes et femmes dans la

dispensation des soins. Face à la crise, les pays doivent œuvrer à améliorer la capacité de production des femmes, à appuyer les activités rémunératrices et à garantir l'accès des femmes au microfinancement.

Les femmes doivent participer pleinement aux processus de prise de décisions pour garantir qu'une attention est accordée aux points de vue des femmes dans les réponses des pouvoirs publics à la crise financière. Les États doivent prendre des mesures pour garantir une approche sexospécifique de la conception et mise en œuvre des mesures de relance, devant accorder la priorité à l'investissement dans l'éducation et les compétences. Il est nécessaire d'investir dans les secteurs où les femmes représentent une part considérable de la main-d'œuvre et de prévoir un budget pour assurer que les femmes bénéficient sur un pied d'égalité des investissements publics.

Investir dans les femmes et les filles est fondamental non seulement pour l'équité dans le traitement des hommes et des femmes et pour l'autonomisation des femmes, mais également pour la réduction de la pauvreté, le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La crise est l'occasion de repenser l'ordre économique. Nous devons tendre vers un ordre qui aura pour fonction la survie de l'humanité selon une approche humaine. Un ordre économique fondé sur la solidarité et la justice qui encouragerait l'égalité des sexes et les droits fondamentaux de l'homme comme de la femme, et qui ferait passer la coopération et le bien commun avant la croissance illimitée et la maximisation du profit, contribuerait à la stabilité de la société.

Nous ne connaissons pas pour l'instant ce que sera l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Nous nous opposons résolument à tout texte qui reviendrait sur les droits fondamentaux. Nous savons et regrettons que, à sa cinquante-sixième session, en 2012, la Commission de la condition de la femme ne s'est pas accordée sur les conclusions en raison de références faites à l'égalité des sexes ainsi qu'aux droits et à la santé en matière de procréation. Nous estimons que, outre notre avenir, l'avenir des Nations Unies est en jeu lorsque nous ne pouvons pas nous y fier pour garantir les textes convenus et les conventions ayant force obligatoire.
